

Conseil Général Haut-Rhin

Rapport du Président

Commission Permanente du 13 JUIL. 2006

N° 3^e/107-06

Service instructeur
DIRT/SGP

Services consultés
DCP
DIF

REÇU A LA PRÉFECTURE
18 JUIL. 2006

ROCADE OUEST DE COLMAR Phase 2 : Tronçon RD 418 – RD 30 Passation des marchés de services

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'autoriser le Président à lancer la procédure de passation de marchés de services et les différentes procédures nécessaires à la réalisation de la phase 2 de la Rcade Ouest de COLMAR entre le carrefour de la RD 418 et la RD 30.

I - PREAMBULE

Par délibération du 20 octobre 2005, le Conseil Général a décidé de lancer les études préalables nécessaires à la programmation de la Rcade Ouest de COLMAR, sous forme de boulevard urbain à 2 X 2 voies, entre le carrefour de la RD 418 et le carrefour de la RD 30, en vue d'une mise en service pour fin 2012.

Par délibération du 3 février 2006, la Commission Permanente a autorisé le Président du Conseil Général à signer la convention de financement relative à l'aménagement de la RN 83 – Rcade Ouest de COLMAR (section Ouest).

Par délibération du 23 juin 2006, le Conseil Général a approuvé le programme de l'opération « Rcade Ouest » et a fixé l'enveloppe financière prévisionnelle de ce programme à un montant de 40 M€ TTC, décomposé de la manière suivante :

- 3 M€ TTC pour la phase 1 portant sur le tronçon entre le carrefour avec la déviation de WINTZENHEIM et le carrefour « Ligibel » (avec la RD 11) ;
- 37 M€ TTC pour la phase 2 portant sur les deux tronçons entre le carrefour avec les RD 418 et celui du « Ligibel » d'une part, et entre le carrefour avec la déviation de WINTZENHEIM et celui avec la RD 30 d'autre part.

II - MARCHES DE SERVICES

Un marché de maîtrise d'œuvre comprenant notamment les éléments de mission suivants : études préliminaires et de diagnostic, études d'avant-projet, études de projet, assistance à la passation des marchés de travaux, études d'exécution pour les terrassements, l'assainissement (sauf bassins), les chaussées, les gaines et réseaux divers, les dispositifs de retenue et la signalisation verticale (hors structures) et horizontale, visa pour les ouvrages d'art, structures et génie civil (murs, écrans antibruit, de la signalisation verticale, bassins d'assainissement, ouvrages de traitement et de rejet des eaux, mât d'éclairage, etc...), ordonnancement, coordination et pilotage du chantier, direction de l'exécution des contrats de travaux et d'assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement et des éléments de mission complémentaires, doit être passé pour réaliser la phase 2 de la Rocade Ouest de COLMAR.

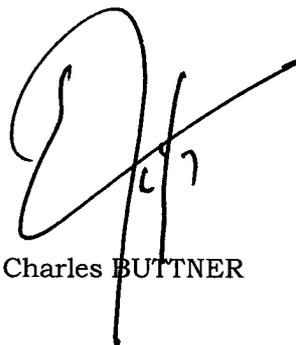
Des marchés de mission de coordination sécurité et protection de la santé, de sondages géotechniques, de levés topographiques du site, etc..., doivent également être lancés en complément du marché de maîtrise d'œuvre.

III - CONCLUSION

Il est proposé à votre Commission, après délibération :

- de déterminer la nature et l'étendue des besoins à satisfaire comme suit
 - Objet de l'opération : Rocade Ouest de COLMAR
 - Estimation globale prévisionnelle de l'opération : 40 M€ TTC
 - Répartie ainsi :
 - Travaux : 35,7 M€ TTC
 - Etudes et acquisitions foncières : 4,3 M€ TTC
 - Selon l'inscription budgétaire aux caractéristiques suivantes :
 - Section investissement :
 - millésime : 2006
 - affectation sur programme n° ARO1.
- de décider de l'opportunité de cette (ces) opération(s) et en approuver le programme ainsi que la faisabilité technique et financière ;
- de m'autoriser à lancer la procédure de passation d'un marché de maîtrise d'œuvre comprenant notamment les éléments de mission suivants : études préliminaires et de diagnostic, études d'avant-projet, études de projet, assistance à la passation des marchés de travaux, études d'exécution pour les terrassements, l'assainissement (sauf bassins), les chaussées, les gaines et réseaux divers, les dispositifs de retenue et la signalisation verticale (hors structures) et horizontale, visa pour les ouvrages d'art, structures et génie civil (murs, écrans antibruit, de la signalisation verticale, bassins d'assainissement, ouvrages de traitement et de rejet des eaux, mât d'éclairage, etc...), ordonnancement, coordination et pilotage du chantier, direction de l'exécution des contrats de travaux et d'assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement et éléments de mission complémentaires ;

- de m'autoriser à lancer les consultations relatives aux autres marchés nécessaires aux études de cette opération (mission de coordination sécurité et protection de la santé, levés topographiques, sondages géotechniques...);
- de m'autoriser à souscrire le(s) marché(s) nécessaire(s) ainsi que tout document s'y rapportant après mise en œuvre de la(des) consultation(s) y afférente(s);
- de m'autoriser à prendre toute décision concernant l'exécution (notamment soustraction, avenant sans incidence financière positive, prolongation des délais, décision de poursuivre...) et le règlement du (des) marché(s), nécessaire conformément aux dispositions régissant les marchés publics lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget.



Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE
18 JUIL. 2006